

SUD ÉDUCATION 95 EXIGE QUE LES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES AUX CONCOURS SOIENT ADMIS.E.S

Le mercredi 15/04/2020 a été annoncé le report à la rentrée de septembre-octobre 2020 de toutes les épreuves des concours internes qui n'ont pas été passées.

Cette décision n'est ni acceptable ni tenable. Le passage des oraux à la rentrée de septembre perturberait la rentrée des enseignant.e.s : il apparaît difficile d'entamer l'année de façon sereine et d'instaurer un climat propice à la reprise avec les élèves.

Les premières semaines de la rentrée sont déterminantes pour le reste de l'année, or pour les enseignant.e.s concerné.e.s, cela impliquerait de cumuler les préparations de la rentrée des élèves, les nombreuses tâches administratives, la préparation de l'oral et la préparation éventuelle d'un nouveau dossier pour l'écrit du CAPES/CAPET/CAPLP/CAPEPS CAER, dans le cas d'un échec au concours session 2020.

Nous demandons donc, étant données les circonstances exceptionnelles de la situation, que tou.te.s les candidat.e.s déclaré.e.s admissibles soient admis.e.s sachant qu'elles.ils sont bien moins nombreux.ses que pour le concours externe.

Pour celles et ceux n'ayant pas pu passer d'épreuves d'admissibilité, nous demandons qu'une seule épreuve d'admissibilité se tienne au plus tard en juin si les conditions sanitaires sont réunies et soit considérée comme une épreuve d'admission.

Nous demandons aussi que tou.te.s les candidat.e.s à l'agrégation et agrégation CAER admissibles soient déclaré.e.s admis.e.s. La titularisation de tou.te.s pose d'autant moins question pour un concours interne que les personnes concernées ont déjà une pratique du métier.

SUD ÉDUCATION 95 EXIGE LA TITULARISATION DE TOUS LES STAGIAIRES

Nous déplorons également le traitement réservé à certain.e.s candidat.e.s des concours externes et internes qui n'ont pas de nouvelles de leurs résultats d'admissibilité. En philosophie, les résultats de l'admissibilité de l'agrégation interne étaient prévus pour le 23 mars. Aucune information sur les résultats n'a été transmise aux candidat.e.s.

Des collègues qui ont préparé avec sérieux et acharnement ce concours difficile en plus de leurs cours n'ont donc aucune nouvelle des résultats de leurs écrits qui ont pourtant bien eu lieu fin janvier et qui ont été corrigés. Les candidat.e.s apprennent par les médias une fois

encore que les oraux d'admission auront peut-être lieu en septembre.

Comment des collègues qui doivent actuellement faire cours à distance peuvent-ils convenablement préparer les oraux sans même savoir s'ils sont admissibles et consacrer tout leur été à la préparation de ces oraux après avoir fait cours jusqu'au 4 juillet?

Alors qu'on demande aux professeur.e.s d'installer dans l'urgence une continuité pédagogique, le ministère est incapable de les informer de la réorganisation des concours internes! Cela place les collègues candidat.e.s dans une situation de souffrance psychologique injustifiable.

Nous exigeons que tous les résultats d'admissibilité soient publiés au plus vite afin de permettre aux candidat.e.s de poursuivre leur préparation dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs INSPE avancent dès à présent l'hypothèse selon laquelle aucune titularisation des stagiaires, et ce quelles que soient leurs situations, ne pourra avoir lieu en juin 2020. Ainsi, les stagiaires ne pourraient être titularisé.e.s qu'à l'issue des jurys de décembre 2020. **Aucune décision n'a pourtant été prise à ce jour par le Ministère.**

Comme tous.tes nos collègues, les stagiaires ont assuré la continuité pédagogique en respectant leurs obligations de formation. Dans l'hypothèse d'un report de la titularisation des stagiaires, le travail effectué dans des conditions souvent difficiles serait nié. Dans ce scénario, les stagiaires seraient maintenus à l'échelon 1, il est inadmissible de faire peser les conséquences de la crise sanitaire sur les revenus déjà faibles des stagiaires. Ce report entraînerait par ailleurs un

stress renouvelé entre septembre et décembre au sujet d'une titularisation qui pourrait être acquise dès cette année. Cette proposition soulève également des questions quant aux affectations de nos collègues. Se pose aussi la question du service des stagiaires prolongés à partir de septembre.

Dans ces conditions, nous exigeons la titularisation sans condition de tous les stagiaires (dans la mesure où les conditions sanitaires, pédagogiques et psychologiques ne permettent pas d'envisager dans des conditions satisfaisantes, acceptables et équitables des inspections de titularisation.)

Sud Éducation 95 revendique également l'annulation des épreuves orales de mai/juin et un allègement des exigences concernant le mémoire écrit.

Cette crise sanitaire a montré l'urgence à recruter davantage de personnels dans les écoles et les établissements scolaires afin de réduire les inégalités scolaires et d'accompagner au mieux les élèves. Le Ministre de l'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités en permettant à un maximum de personnels stagiaires d'être titularisé-e-s puis en les accompagnant avec une formation par les pairs tout au long de leur carrière.

